

# NOUVEAU ! DEPUIS LE 1ER JANVIER 2022

CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, RÉNOVATION, TRAVAUX ...

## DÉPOSER VOS DEMANDES D'URBANISME EN LIGNE

Construction, extension, ravalement, modification de façade, changement de fenêtres, de toiture, abri de jardin, piscine...

→ Tous ces travaux doivent être autorisés avant d'être entrepris.



**POUR CELA, RENDEZ-VOUS  
SUR LE SITE DE VOTRE COMMUNE OU SUR  
<https://lstu.fr/cabcs-depot-urba>**

Le dépôt en ligne est possible via le téléservice mis en place pour\* :

- Certificat d'Urbanisme (CU)
- Déclaration Préalable (DP)
- Permis de Construire (PC)
- Permis d'Aménager (PA)
- Permis de Démolir (PD)

\*- Le dépôt papier ou l'envoi d'un courrier recommandé en Mairie sont toujours possibles.

- Le dépôt par mail n'est pas accepté.

### BÉNÉFICIEZ DE NOMBREUX AVANTAGES À LA DÉMARCHE EN LIGNE



#### Accessible

Je dépose mon dossier à tout moment



#### Simple

Je dépose ma demande d'urbanisme en quelques clics



#### Economique

Je n'ai plus besoin d'exemplaires papier à imprimer



#### Pratique

Je peux suivre la progression de ma demande en ligne



#### Sécurisé

Mon compte est personnel et confidentiel

*Beaune Côte & Sud*

Communauté d'Agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)